



Report d'audience pour non communication de la demande par la pa

Par **pseudo34**, le **10/01/2015 à 17:55**

bonjour,
je dois me rendre a une audience lundi prochain pour une affaire pénale en tant que prévenu,
.j ai envoyer une lettre a madame le batonier pour une désignation d un avocat commis d
office ainsi qu a l avocat de la partie adverse pour qu il me fasse parvenir ces demandes
éventuelles. les deux sont restés sans réponses. puis je me rendre a l audience lundi et
demander le report au greffier, c est très urgent, puisque dans deux jours. merci par avance.

Par **alterego**, le **10/01/2015 à 18:03**

Bonjour,

Soyez présent à l'audience et lorsque l'affaire sera appelée demandez au président un report
pour les motifs dont vous venez de nous faire part.

Cordialement

Par **pseudo34**, le **10/01/2015 à 18:55**

merci n est il pas possible de voir ça avec le greffier avant l audience afin de ne pas passer la
journée a attendre pour demander un report?

Par **alterego**, le **10/01/2015 à 19:01**

Vous pouvez en faire part au greffier, mais c'est au Président qu'il appartient de prendre la décision de reporter l'affaire.

Par **pseudo34**, le **10/01/2015 à 19:08**

merci, donc le report n est pas obligatoirement accepté? merci encore